

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [j-baril-veillette-cssphares-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/db382d7543906b5364476786>

Date d'obtention : 2026-03-03 17:45:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de me référer aux étapes à suivre et de travailler en partenariat tout au long de la démarche. Je comprends aussi qu'il y a plusieurs éléments à considérer dans mon analyse (acte malveillant ou acte impulsif). Je retiens aussi que le sextage chez les ados (âgés de 18 ans et moins) constitue une forme de pornographie juvénile en droit criminel canadien.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir comment intervenir en cas de sextage. Je connais la démarche ainsi que les interventions à ne pas faire (tel que regarder contenu dans le téléphone de l'élève).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais chercher à voir le contenu du téléphone de l'élève. Confisquer le téléphone si j'ai des raisons de croire que des images ou vidéos correspondant à de la pornographie juvénile se trouvent dans un appareil électronique. Travailler en partenariat avec le service de police.